



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

PLATEFORME EUROPEENNE DES AUTORITES
LOCALES/REGIONALES POUR LE DEVELOPPEMENT

Avec le soutien de la Commission Européenne



Régions et Développement : Le rôle des Régions dans un nouveau cadre global 29 mai 2009 - Marseille

COMPTE RENDU

NB : Les discours et diaporamas sont disponibles sur le site CRPM :

<http://www.crpm.org/fr/index.php?act=6,1,2,129>

Session d'ouverture par M. Vauzelle, Député-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et M. Martini, Président de la CRPM, Président de la Région Toscane

M. Vauzelle souhaite la bienvenue aux participants à ce 2nd séminaire de la plateforme et rappelle que la reconnaissance de la place des Régions et de leur contribution au développement est récente, alors que leurs actions ne le sont pas et qu'il convient de poursuivre les efforts nécessaires pour renforcer cette reconnaissance nécessaire à la mise en œuvre des OMD¹. Il mentionne également, tout en le regrettant, que le volume global de l'APD² est inférieur aux transferts privés des migrants et aux investissements directs étrangers. Il insiste sur le fait que la participation des ARL³, même si elle est relativement réduite en termes de moyens, est significative du fait qu'un autre développement est possible. Il rajoute que bien entendu, les ARL ne peuvent agir de manière efficace sur le long terme en étant seules. Il faut créer une nouvelle architecture de la prise de décision publique qui passe par une coopération multi-niveaux et la création de nouveaux outils pour la mise en œuvre et l'opérationnalité des projets. (**Voir discours de M. Vauzelle**)

M. Martini se réjouit que cette rencontre se tienne à Marseille, au sein de l'espace méditerranéen, espace de coopération par excellence. Il rappelle les raisons de la création de la plateforme, fin 2008, et revient sur la nécessité pour les ARL d'échanger et confronter leurs pratiques et de s'organiser de manière collaborative pour peser au niveau européen et global. Il mentionne le fait qu'en Europe, en vingt ans, un partenariat s'est construit sur la politique régionale, sur le rapport entre cohésion nécessaire entre territoires et le lien avec le développement et la croissance de l'Union. « Nous sommes passés d'un lien de bailleurs/receveurs à un partenariat pas encore tout à fait à part égal, malheureusement, mais en tout cas incontournable. Eh bien, il nous faut ensemble, construire ce même partenariat sur le thème du développement. » Il revient sur les menaces qui pèsent sur le développement aujourd'hui : baisse des montants et manque d'efficacité et insiste sur le rôle des ARL pour répondre à ces défis. Comme M. Vauzelle, il insiste sur la nécessité d'un travail commun avec tous les partenaires impliqués pour être efficaces. Il conclut en remerciant les participants sénégalais, marocains et zimbabwéens d'avoir pu se joindre à la plateforme pour cette réunion et rappelle qu'il convient désormais de parler de partenariats pour le développement et non plus d'aide. (**Voir discours de M. Martini**)

¹ OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

² APD : Aide Publique au Développement

³ ARL : Autorités Régionales et Locales

1^{ère} Session : Echanges d'expériences et bonnes pratiques : Approche territoriale

Après une introduction par M. **Jeremy Smith**, Secrétaire général du CCRE, reprenant les premiers pas de la plateforme, et présentant les objectifs de la matinée de travail, la parole est donnée aux premiers intervenants.

Exemples de Régions qui coordonnent et/ou facilitent l'échange d'information et les actions menées par les acteurs de leurs territoires en direction des partenaires sud, M. **Desmond Clifford**, chef du bureau du gouvernement de l'Assemblée Galloise à Bruxelles et M. **Alberto Morillas Fernández**, Coordinador General de Acción Exterior, Junta de Andalucía

M. **Clifford** précise avant tout que le système légal britannique ne permet pas formellement à l'Assemblée galloise d'agir sur le thème du développement. Cependant, il existe une demande forte de la part de la population qui souhaite que le Pays de Galles contribue à la mise en œuvre des OMD. L'Assemblée se doit donc d'y répondre, malgré un budget limité sur ce thème d'environ 1 million d'Euros/an. Cela oblige la Région à être créative. Le Pays de Galles n'est pas formellement un donateur mais il stimule les actions menées par ses communautés en leur apportant cohérence et soutien, via l'envoi de volontaires et à travers aussi la promotion du commerce équitable au sein de l'ensemble des autorités publiques galloises. M. Clifford poursuit en précisant qu'il apparaît nécessaire que l'Union européenne renforce les financements destinés aux ARL actives dans le développement, propose un cadre politique cohérent et inclusif et fasse le lien, en termes stratégiques, entre développement et changement climatique. (**Voir Diaporama de M. Clifford : Wales for Africa**)

M. **Morillas Fernández** présente l'expérience andalouse en soulignant dès le départ que leur travail est facilité, par rapport au Pays de Galles, par le fait qu'il existe un cadre juridique national et régional permettant et soutenant l'action des autorités régionales pour le développement. Il précise que ce cadre est nécessaire car souvent on constate un manque d'efficacité dans l'aide, dû à un manque de coordination. Il énumère et détaille les différents textes de lois encadrant l'action des Autorités régionales espagnoles et présente le plan andalou d'appui au développement. Il présente également un projet transfrontalier mené par la Junta de Andalucía avec le Maroc. Enfin, il précise que la Région consacre aujourd'hui 0,5% de son budget au soutien au développement et souhaite parvenir au 0,7% bientôt. Il conclut en indiquant qu'il s'agit là d'une priorité pour l'Andalousie, qui en ses temps de crise a dû réduire certains de ses budgets mais n'a pas souhaité réduire celui du développement.

Exemple d'approche pays : des Régions européennes travaillent à l'échelle d'un pays sud et essaient d'y aller en regroupant les partenaires, pour plus d'efficacité, pour mieux agir sur le territoire : M. **Massimo Toschi**, Ministre régional en charge de la coopération internationale du pardon et de la réconciliation, Région Toscane et Mme **Patricia Cereijo**, Conseillère régionale en charge de la coopération internationale, Pays de la Loire.

M. **Toschi** considère qu'il faut changer complètement d'approche. La question fondamentale, dit-il, n'est pas celle du développement mais celle de la réconciliation. Il faut mener une coopération internationale capable de réconcilier les protagonistes. Il s'agit dès lors d'une question fondamentalement politique et pas économique. Les Régions restent à ce jour trop souvent spectatrices, comme c'est le cas au Moyen-Orient, alors qu'elles doivent être actrices. Il mentionne une seconde question d'importance, celle de l'immigration, question sur laquelle les Régions doivent à tout prix travailler ensemble, sinon les discours sont voués à rester lettre morte. Bien entendu, poursuit-il, il s'agit d'un engagement de toutes les ARL, villes et régions. (**Voir discours de M. Toschi**)

Mme **Cereijo** présente le cas particulier d'une Région française, Pays de la Loire, qui mène un partenariat avec un Etat, qui plus est en sortie de crise, le Burundi. Il s'agit d'une coopération atypique « Région-Etat », et les thèmes choisis sont aussi particuliers. Ainsi, l'une des priorités choisies est le sport, considéré comme un facteur de réconciliation nationale dans un pays dont plus de 60% des habitants ont moins de 18 ans. L'enjeu est celui de la jeunesse. Mme Cereijo insiste sur la nécessité pour les ARL de prendre en compte les atouts de leur propre territoire pour pouvoir être efficace dans leurs actions. Elle précise le nombre de partenaires impliqués sur le territoire régional (plus de trente collectivités) et indique qu'un bureau de la Région est ouvert à Bujumbura, bureau qui facilite le travail mené et les relations avec les institutions internationales présentes sur place. Concernant les financements, elle cite le chiffre de 500.000€ pour 2009. Elle rappelle que chaque euro versé par le Conseil régional génère 3 euros de la part des partenaires. Les perspectives pour la Région sont le microcrédit relatif à la filière pêche et l'implication de davantage de

collectivités. Elle conclut en indiquant que les Régions doivent s'investir dans l'international, et ce malgré la crise.

Suite de la session : Efficacité de l'aide

Présentation par la Commission Interméditerranéenne de la CRPM de l'approche territoriale promue pour une meilleure efficacité de l'aide (La Déclaration de Paris dans l'espace Méditerranéen), M. Jean-Claude Turret, Directeur de l'Institut de la Méditerranée

M. Turret rappelle tout d'abord le fait que la mondialisation est porteuse d'inégalités économiques, sociales mais aussi territoriales. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de considérer le territoire en tant que dimension structurante des mutations en cours et en tant qu'échelle pertinente pour la proposition de solutions adaptées aux défis de la globalisation. Il mentionne également l'importance retrouvée de la croissance endogène, le caractère relationnel de l'économie moderne et les limites de politiques purement macroéconomiques et sectorielles, ainsi que le rôle de plus en plus actif de ces territoires dans les politiques de développement. Il poursuit en présentant les enjeux sectoriels et territoriaux à l'échelle du bassin méditerranéen et l'émergence des Régions comme des acteurs sur ces questions. Il présente ensuite différentes initiatives mises en œuvre de manière cohérente par les autorités régionales avec leurs partenaires (notamment des instituts de recherche) pour revisiter les systèmes de gouvernance sur les grandes questions méditerranéennes en incluant le niveau régional et pour proposer des outils coordonnés pour la coopération nord-sud. (Voir diaporama **M. Turret**)

D'une gouvernance régionale innovatrice à une construction institutionnelle efficace : expériences pilotes dans les Balkans occidentaux, M. Marco Marinuzzi, Project Manager, Friuli-Venezia-Giulia

M. Marinuzzi présente un programme de coopération décentralisée financé par le gouvernement italien à hauteur de 75% et la Région Friuli-Venezia-Giulia (FVG) à hauteur de 25% qui concerne deux territoires de la Slavonie de l'est en Croatie. Ce programme a été mis en œuvre entre 2002 et 2005 et pour la 1^{ère} fois en Italie le Ministère des Affaires Etrangères en a confié la gestion à une Région. Après avoir mené une analyse SWOT⁴, quatre priorités ont été fixées notamment autour du renforcement des capacités et de la promotion des PME. Ce programme a également permis de renforcer les liens frontaliers entre Croatie et Serbie. La dynamique créée par ce programme multisectoriel a permis la poursuite et le lancement de nouvelles actions après 2005 avec de nouveaux financements, notamment européens (fonds de préadhésion, programme Interreg frontalier...). Les programmes sont désormais plus axés sur des partenariats économiques qui bénéficient autant à la Région FVG qu'aux partenaires croates. Il s'agit là d'un exemple probant de comment Etat et collectivités peuvent coopérer de manière efficace pour le développement d'un territoire, tout en impliquant le secteur économique. (Voir diaporama **M. Marinuzzi**)

Régions et changement climatique : vers des partenariats territoriaux Nord-Sud dans un cadre multilatéral, M. Christian Guyonvarc'h, Vice-président de la Région Bretagne (Fr) et co-président du Réseau des Gouvernements Régionaux pour le Développement Durable (nrg4SD)

M. Guyonvarc'h revient tout d'abord sur le constat alarmant du réchauffement climatique sous ces diverses facettes et sur le fait que les moins responsables de cette situation, les populations des pays en développement, sont déjà les plus touchées et le seront encore davantage. Il rappelle ainsi que les émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés augmentent malgré les engagements pris à Kyoto (plus 11% alors que l'engagement prévoyait une baisse de 5,2%) et que parallèlement aujourd'hui on demande aux pays en développement de réduire leurs émissions de 15 à 30%. Il mentionne ensuite la conférence de Copenhague en décembre prochain, considérée comme le rendez-vous de la dernière chance pour faire évoluer positivement la situation et présente les actions entreprises par nrg4SD pour introduire la dimension territoriale dans les débats à cette occasion. Cela apparaît indispensable si l'on tient compte du fait que 80% des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre et presque 100% des actions d'adaptation aux conséquences du changement climatique sont menées à un niveau infra-étatique. M. Guyonvarc'h présente ensuite le programme lancé par le PNUD et le PNUE en octobre 2008. Celui-ci, signé avec 8 associations internationales de Régions dont la CRPM et nrg4SD, est intitulé « Vers des territoires moins émetteurs de GES et plus résistants au changement climatique ». Il doit permettre d'aider cinquante Régions des pays émergents ou en développement à construire leur Plan Climat Territorial Intégré en s'appuyant sur des partenariats institutionnels et techniques avec des Régions des pays industrialisés. Avant de conclure, il

⁴ SWOT : Strengths - Weaknesses - Opportunities - Threats (points forts, faiblesses, opportunités, menaces)

présente diverses autres initiatives sur ce thème, promues ou menées en coopération avec l'Union européenne et les Régions. (Voir diaporama M. Guyonvarc'h)

Mise en œuvre de la participation des autorités régionales et locales dans les processus de coopérations européens, M. Denis Pourchet, DG Aidco, Commission européenne

M. Pourchet revient tout d'abord sur la prise en compte par la Commission européenne des ARL dans les politiques de développement via le FED⁵ après 2005, le programme URB-AL ou encore le programme ANE-AL⁶. Ce rôle s'est vu renforcé par la montée en puissance des décentralisations et le renforcement de certains secteurs comme l'aménagement du territoire, le changement climatique, l'assainissement ... Les ARL sont considérées par l'UE comme des acteurs incontournables du développement. M. Pourchet rappelle dans ce cadre la communication publiée en 2008 par la Commission européenne sur les autorités locales, acteur du développement. Il précise que la Commission souhaite désormais que les appels à projets relatifs aux ARL soient séparés de ceux des acteurs non étatiques afin de mieux prendre en compte leur spécificité. Il présente ensuite les prochaines activités relatives aux ARL au niveau européen : les assises de la coopération décentralisée organisées sous l'égide du Comité des Régions début décembre qui devraient réunir cent participants du nord et cinquante participants du sud, la création d'un atlas de la coopération décentralisée permettant d'avoir une vue d'ensemble des actions menées par les ARL ; la création d'une bourse électronique de projets et enfin les réflexions en cours sur la création d'un pool funding géré par la Commission européenne et auquel pourraient émarger les ARL afin de monter des opérations conjointes. Il conclut en précisant que pour la Commission européenne, les ARL apparaissent comme l'un des niveaux appropriés pour la prise de décision, notamment par leur proximité avec les citoyens.

Débat : M. Rimez de l'Observatoire de la Coopération décentralisée Europe-Amérique latine se propose de mettre à disposition toutes les informations récoltées par l'observatoire au cours des cinq dernières années. Celle-ci inclut un exemple possible d'atlas ainsi que des informations sur l'efficacité de l'aide et un système de bourses. M. Pourchet précise qu'un appel à projet sur les objectifs 1 et 3 du programme ANE-AL devrait être publié avant l'été ou en septembre. Mme Hadman de l'espace Interrégional européen Bretagne - Pays de la Loire - Poitou-Charente souhaiterait plus de précisions sur le pool funding. D'autres intervenants insistent sur la nécessité de connaître les montants financiers totaux de l'aide fournie par les ARL. Le représentant de CUF⁷ précise qu'il est nécessaire d'élargir la participation des ARL aux coopérations extérieures de l'Union en général et de ne pas se focaliser uniquement sur des programmes, utiles évidemment, tels que ANE-AL. M. Pourchet répond en insistant sur le fait que les DG Développement et Aidco travaillent ensemble pour intégrer davantage les ARL dans les politiques extérieures de l'Union. Il précise également que rien n'est encore finalisé mais que la Commission réfléchit à des modifications des financements du développement, y compris concernant le FED.

M. Smith indique que la plateforme transmettra à la Commission Européenne son avis sur les outils et stratégies proposés.

2^{ème} Session : Besoins méthodologiques - Outils au service de l'approche territoriale et au service d'une meilleure efficacité de l'aide

Partie 1 : L'insertion des Régions et des Villes dans de nouveaux mécanismes d'aide

M. Gizard présente le déroulé de l'après midi et rappelle l'objectif de la table ronde : proposer des pratiques, des outils, des méthodologies pour promouvoir une action « territoriale » efficace et collaborative des Régions et des Villes, une action qui s'intègre dans des mécanismes multilatéraux. Il rappelle que pour ce faire, il est nécessaire de mieux appréhender la participation des ARL (montants, répartitions, géographie, thèmes), comprendre et améliorer l'insertion de ces actions aux niveaux local (avec les autres collectivités territoriales), national, européen et global. C'est dans ce cadre qu'ont été sollicités les différents intervenants afin de prendre en compte les ARL, les niveaux nationaux, européens et globaux, ainsi que certains bailleurs.

M. Gizard passe tout d'abord la parole à trois représentants de Villes et Régions qui exposent leur vision. **Mme Cauchy** présente le cas de la Région Basse Normandie (Fr) qui s'est lancée d'emblée dans une approche territoriale pour ses actions de développement. Le travail en réseau, le partenariat, la concertation sont des passages obligés pour des actions efficaces pour une « petite » Région qui peut difficilement peser

⁵ FED : Fonds Européen de Développement

⁶ ANE-AL : Acteurs non étatiques - Autorités locales

⁷ CUF : Cités Unies France

seule dans cadre. **M. Cortadelles** de la *Generalitat de Catalunya* (Es) présente le cas de sa Région et insiste sur la nécessité de mettre en œuvre des stratégies de coopération multilatérale au développement qui reconnaissent le niveau infra-étatique et pas seulement national. Il rappelle que les ARL ne doivent pas être considérées uniquement comme des bailleurs mais incluses dans les mécanismes de prise de décision. **M. Welles** du *Local Governments Association* (UK) rappelle que les ARL britanniques sont actives dans le développement depuis longtemps, en particulier avec les pays du Commonwealth, malgré une centralisation très importante de ce thème en Grande Bretagne. Il présente le cas d'un projet mené par une ville britannique avec un partenaire urbain en Afrique du Sud et l'incidence que ce projet a eu au niveau national, car le Ministère sud africain du Travail s'en est inspiré pour une réforme au niveau national. (**Voir diaporama M. Cortadelles**)

Face à ces exemples, M. Gizard retient notamment que les marges de jeux légales relatives à l'action des ARL dans le développement sont très variées mais qu'en aucun cas elles n'empêchent totalement l'action. Il demande au représentant du Ministère français des Affaires Etrangères, **M. Joly**, et à **M. Chedanne** de l'AFD⁸ de réagir en présentant leurs actions actuelles et propositions pour mieux intégrer les ARL dans des démarches multilatérales au service du développement.

M. Chedanne présente tout d'abord l'AFD qui est l'une des rares banques de développement bilatérale qui existe. Ses activités vont de la subvention au prêt, concessionnel ou non. Elle est active surtout en Afrique, Amérique latine et Asie, mais a également mandat pour l'Outre Mer. Elle travaille avec les ARL notamment sur le thème de la décentralisation. Elle est très active sur le local et l'urbain et a un fort potentiel d'effet levier. L'AFD considère aujourd'hui qu'elle doit ancrer ses actions sur les territoires et y trouver des relais. Elle souhaite mobiliser les acteurs locaux et organiser un débat stratégique avec les ARL, qu'elle considère comme des partenaires et pas seulement des bailleurs potentiels. Elle commence à se rapprocher de ses collègues européens sur ce thème.

M. Joly indique tout d'abord que le 1^{er} outil de travail en commun est l'outil juridique et qu'il est important d'avoir une structure de dialogue entre les Etats et les ARL sur le thème du développement. Il ajoute qu'il existe de la place pour tout le monde, notamment Comité des Régions et associations de collectivités nationales et européennes dans le dialogue à instaurer. Il considère cependant que la Commission européenne a encore « quelques efforts à faire pour bien appréhender le rôle des ARL. » Il revient ensuite sur l'organisation en France du lien entre le niveau national et les ARL via la délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales. Il considère qu'afin d'améliorer la situation il faudrait, dans les pratiques, intégrer ce dialogue Etat-Collectivités dans les domaines sectoriels. Il poursuit en indiquant que le Ministère accorde des subventions dans le cadre d'appels à projets axés sur les spécificités des ARL. Il indique que le territoire régional est pertinent pour mener des stratégies partagées de coopération et que les ARL doivent faire savoir ce qu'elles font afin d'agir conjointement au mieux. Il conclut en précisant que le développement se passera sur les territoires et qu'il faut bâtir des partenariats pertinents, car l'approche sectorielle a des limites. Il rajoute qu'il faut bien entendu, toujours garder à l'esprit et prendre en compte de manière prioritaire les demandes des Etats du sud.

M. Gizard interpelle ensuite les représentantes de la Direction Générale du Développement de la Commission européenne, **Mme Villemagne-Cros** et **Mme Molinier** du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Quelles sont leurs positions face à la montée en puissance des ARL dans le développement, comment ces institutions européennes et globales intègrent-elles cette nouvelle donne ?

Mme Villemagne-Cros présente les différents outils en préparation au sein de la Commission européenne destinés à mieux appréhender les actions des ARL pour le développement : un atlas de la coopération décentralisée pour avoir une « photographie » plus claire des coopérations menées ; l'organisation d'assises de la coopération décentralisée, destinées à renforcer le dialogue entre les institutions européennes et les ARL du nord et du sud ; un système de bourses permettant de croiser offres et demandes de coopérations. La Commission européenne est consciente des difficultés et limites d'un tel outil (la bourse) mais cela doit également permettre de renforcer les coopérations nord/nord/sud.

Mme Molinier revient tout d'abord sur le mandat du PNUD au sein des Nations Unies et rappelle les difficultés à réaliser les OMD. A ce jour, les progrès enregistrés sont surtout le fait des pays émergents tels que la Chine et l'Inde. Cette situation a poussé le système onusien à refonder sa gouvernance et à compléter les partenariats avec les Etats souverains par des partenariats, un dialogue, avec les ARL, la société civile, les

⁸ AFD : Agence Française de Développement

entreprises. Il s'agit de mettre en place un nouveau multilatéralisme, multi acteurs. Ce constat préoccupant est renforcé par la crise actuelle qui est tout aussi bien climatique, alimentaire qu'énergétique. Aujourd'hui, le PNUD, si l'Etat concerné le demande, propose un cadre permettant à tous les acteurs du développement de travailler ensemble sur un même territoire, l'organisation promeut une approche territoriale du développement. Mme Molinier présente ensuite diverses initiatives prises dans ce sens sur les questions des nouvelles technologies et du changement climatique (initiative présentée par M. Guyonvarc'h le matin). Elle insiste sur la nécessité de prendre en compte les ARL dans les débats de Copenhague sur le post Kyoto et rappelle que le PNUD s'implique dans ce sens. Elle conclut en mentionnant la nécessité du renforcement des capacités dans les pays en développement. Ce renforcement doit permettre aux acteurs des territoires sur place, d'établir eux-mêmes un diagnostic de leurs besoins et des outils à mettre à en œuvre pour y répondre. Les partenaires du nord, y compris les ARL, doivent écouter et entendre ces besoins et y répondre pour éviter dispersion et risque de manque d'efficacité.

Débat : La Commission européenne est interpellée sur les dates - jugées trop rapprochées - pour les Journées du Développement à Stockholm (22-24 octobre) et les Assises de la coopération (début décembre), soulignant la difficulté de mobiliser des partenaires du sud dans ces conditions. Mme Anne Hermier rappelle la nécessité de décentraliser une partie de l'aide budgétaire afin de mieux répondre aux besoins des populations.

Partie 2 : L'organisation collaborative des autorités régionales/locales entre-elles : actions communes pour être mieux entendues

M. Gizard introduit ensuite la seconde partie de la session, consacrée aux actions en réseau des villes et Régions au nord et au sud ; actions destinées à faire entendre et à intégrer les ARL au sein des mécanismes de prise de décision relatifs aux politiques de développement.

Le premier intervenant, **M. Coumba Ndoffène Bouna Diouf**, Président de la Région Fatick (Sénégal) souhaite introduire des réflexions sur les formes de collaboration à développer pour doter les collectivités locales, notamment les Régions, d'une capacité d'expression plus forte à l'échelle nationale, sous-régionale et mondiale. Il présente tout d'abord l'état de la décentralisation au Sénégal avec ses avancées et ses limites en mentionnant la création d'une association des présidents de Régions en 1997 (devenue depuis l'association des Régions du Sénégal) pour renforcer leur visibilité et leur rôle au niveau national. Cette association travaille aujourd'hui avec l'Association des Régions françaises. Il présente ensuite l'initiative lancée par les Régions africaines membres de l'UEMOA⁹ de créer une Plateforme des Régions de l'espace UEMOA pour pouvoir faire entendre leur voix et se positionner à l'échelle internationale comme des acteurs incontournables dans la construction des territoires. M. Diouf mentionne également, en présentant des exemples concrets, les échanges mis en place par la Région Fatick elle-même avec des partenaires régionaux d'autres continents telle que la Région Poitou-Charentes. Il conclut en présentant différents points à renforcer pour mieux faire contribuer les territoires à leur propre développement : la décentralisation, l'intercommunalité, les capacités techniques des Régions, la coopération décentralisée et un nouveau plaidoyer en faveur des Régions du sud. (**Voir présentation de M. Diouf**)

M. Noisser, Deputy Head of Section au Ministère de l'Economie de l'Etat de Hessen (DE) et membre de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) réitère pour sa part l'importance des efforts conjoints des associations de régions pour rendre plus efficace l'agenda international pour le développement. Il mentionne l'importance du renforcement des capacités et présente succinctement le travail mené par l'ARE dans ce domaine ; travail basé sur une évaluation des échanges d'expériences, menée par les pairs. Il passe ensuite à la présentation de certains partenariats scientifiques, technologiques, liés au développement économiques et au commerce, menés par la Région de Hessen en Chine et au Vietnam. Il regrette que ces thèmes soient peu à l'ordre du jour dans le cadre des politiques de développement. Il constate par ailleurs, qu'à ce jour, Hessen n'a pas pu encore construire des partenariats conjoints avec d'autres régions européennes pour des projets de coopérations au développement et il espère que la Plateforme permettra de monter ce type d'opération à l'avenir. Il conclut en rappelant toute l'importance de cette plateforme.

M. Katiza, président de la Plateforme des Collectivités locales des Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACPLGP), présente le réseau créé en 2001. Il est aujourd'hui composé de 79 associations nationales de collectivités locales ACP, de 6 associations régionales et des associations continentales/internationales de collectivités locales. Les objectifs fixés pour la plateforme sont les suivants : renforcer la capacité de dialogue

⁹ UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

des collectivités locales ACP, créer, améliorer et renforcer les conditions d'un véritable dialogue entre la Plateforme et l'Union européenne, promouvoir de nouveaux mécanismes de dialogue et de transmission d'informations, promouvoir la reconnaissance politique des collectivités locales comme acteurs distincts de la coopération ACP-UE, élaborer un cadre politique pour la coopération entre les institutions ACP-UE et les collectivités locales des ACP aux niveaux national, régional et international et enfin promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de cadres politiques. M. Katiza mentionne ensuite les moyens dont dispose la plateforme et présente des exemples concrets d'actions menées par celle-ci. Il conclut sa présentation en indiquant toute la disponibilité de la plateforme ACPLGP à travailler avec la plateforme européenne pour porter ensemble la voix des autorités locales et régionale pour le développement. Il espère que la Commission européenne prendra en compte cette offre et mettra à disposition les moyens techniques et financiers pour qu'elle puisse s'épanouir au service de tous.

M. Martini, président du FOGAR, rappelle tout d'abord que depuis longtemps, notamment au niveau européen, les collectivités territoriales se sont fédérées d'abord aux niveaux nationaux puis européens pour agir de manière conjointe et peser davantage dans les débats, la prise de décision et une mise en œuvre participative sur le terrain. Il rappelle que des mouvements similaires ont pris naissance, dans la dernière décennie, au sein des autres continents, en Asie, en Afrique et en Amérique. Aujourd'hui, face à la nouvelle donne mondiale, les Régions - 1er niveau de gouvernement infranational - ont décidé de se fédérer également au niveau global, afin de peser conjointement là où se mènent des politiques et se décident des enjeux qui les concernent, notamment sur le thème central du développement. C'est à Marseille, lors de la « 1ère Convention internationale pour une approche territoriale du développement » organisée par la CPRM, le PNUD et la Région PACA que s'est créé le FOGAR. Les réseaux de Régions présents ont créé le réseau pour : faire entendre la voix des Régions dans la mondialisation, organiser de nouvelles règles de gouvernance stratégique incluant les échelons infra-étatiques, promouvoir le travail entre les Régions membres. Les travaux et réflexions menés au sein du FOGAR sont destinés d'une part à permettre aux Régions, via leurs réseaux, de confronter leurs pratiques, places et rôles dans les systèmes nationaux, d'échanger et d'apprendre les uns des autres ; de contribuer de cette manière à renforcer le phénomène régional au niveau global, de lui permettre de davantage peser et s'intégrer dans les mécanismes de gouvernance nationaux et internationaux. Les membres du FOGAR plaident pour une réelle prise en compte des autorités régionales dans la mise en place d'une gouvernance mondiale à établir pas à pas. Elles sont conscientes que cette démarche doit être globale et intégrer l'ensemble des acteurs, depuis les institutions internationales jusqu'aux autorités communales ainsi que les représentants de la société civile. C'est pourquoi, notamment, le FOGAR coopère avec l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis, pour porter ensemble la voix des gouvernements locaux et régionaux.

Session de clôture : Présentation de l'adresse des participants aux Etats membres, institutions européennes et internationales

Le dernier point à l'ordre du jour est l'adoption d'une adresse des participants reprenant les débats développés dans la journée. Elle est adressée par les membres de la plateforme européenne des autorités régionales/locales pour le développement aux Etats et institutions européens et aux Nations Unies. M. Martini en rappelle les différents points principaux et mentionne le fait qu'il s'agit de rappeler à nos partenaires européens et internationaux le rôle des ARL dans l'aide au développement et la volonté de poursuivre, renforcer ce rôle et d'inclure les pratiques et actions des ARL dans des mécanismes qui contribueront à une aide plus collaborative et plus efficace, car menée avec l'ensemble des bailleurs présents sur un territoire.

L'adresse est approuvée par les membres.

Après avoir remercié encore une fois les participants, les secrétariats de la Plateforme et de la CRPM et la Région PACA pour son accueil, M. Martini clôt le séminaire.